



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le quatre juin à 18H30 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, salle du Riveau, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 11
Pouvoirs : 6
Absents : 10

Date de la convocation : 28 mai 2020

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, Dominique GAUTHIER, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, LEVRAULT Charly, Maurice MILLIASSEAU, Didier RENAUD.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

FRAUDEAU Jean-François représenté par M BRUNIER
DEBIAIS Viviane représentée par D GAUTHIER
BEAUVAIS Magali représentée par D GAUTHIER
BERGONNIER Pascal représenté par C PIAULET
ERRAÏSS Malika représentée par B MASSONNEAU
JARASSIER Corinne représentée par C PIAULET

ABSENTS : BEUROIS Thierry, BIANCO Lydie, BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, INGRASSIA Christine, LAGARNAUDIE Jacqueline, PHELIPPEAU Gilles, ROYER Freddy, SULLI Bruno.

Secrétaire de séance : Maud BRUNIER

DELIBÉRATION N° 80

RAPPORTEUR : Christine PIAULET

OBJET : RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION TERRITOIRES ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que par délibération du 9 novembre 2017, la municipalité a décidé d'adhérer à l'association territoires zéro chômeur de longue durée.

Cette association a pour but de **promouvoir le droit au travail pour tous** dans le cadre d'un **projet de territoire** en visant l'adéquation entre ceux qui demandent un emploi et les besoins sociaux, économiques et environnementaux du territoire.

Les communes de Colombiers, Thuré, Scorbé Clairvaux et Cenon sur Vienne ont souhaité s'associer à la commune de Naintré dans cette démarche.

Un travail préalable a débuté pour identifier les besoins du territoire et ne pas créer de concurrence.

Compte tenu de l'appui indispensable de l'association territoires zéro chômeur de longue durée, il est proposé au conseil municipal de renouveler notre adhésion pour un **montant annuel** de **500 €** (Pour mémoire 500 € en 2019).

L'adhésion à l'association pouvant être collective , la commune de Naintré propose de régler la totalité de l'adhésion et refacturera ensuite 1/5 à Colombiers, Thuré, Scorbé Clairvaux et Cenon sur Vienne .

VU la délibération du 9 novembre 2017 actant l'adhésion à l'association territoires zéro chômeur de longue durée,

Considérant l'intérêt de ce projet pour la commune de Naintré,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-**autorise** Mme la Maire à renouveler l'adhésion à l'association territoires zéro chômeur de longue durée pour un montant annuel de 500 € ;

- **approuve** la refacturation aux communes de Colombiers, Thuré, Scorbé Clairvaux et Cenon sur Vienne à hauteur de 1/5 de l'adhésion annuelle ;

-**charge** Mme la Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

